

Numéro de consultation :	2026DBSGCT
Intitulé de la consultation :	Accord cadre à bons de commande pour une mission de contrôle technique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les bâtiments (2 lots)
Date limite de remise des offres :	14 septembre 2026 à 17 heures

Réponses aux questions des candidats

N° Question	Date de questionnement	Question du candidat	Réponse du Conseil départemental	Incidence sur le DCE
1	16/07/2026	Bonjour, Le CCTP ne décrit que les missions du contrôleur technique, pas celles de l'AMO. Qu'en est-il pour ce lot? Merci	Les missions de l’AMO sont décrites pages 12 et 13 du CCTP.	aucune
2	21/07/2026	Bonjour, Nous ne pouvons pas répondre à cet appel d'offre. Nous ne pouvons pas répondre aux appels d'offres demandant des missions de CT et la mission AMO en même temps. Bien cordialement,	Les missions appelées « AMO » dans le dossier de consultation sont des missions d’assistance technique qui relèvent d’un Bureau de Contrôle. Il s’agit d’un conseil technique additionnel portant sur des problématiques réglementaires relatives à la mission de base et aux missions complémentaires de contrôle technique. Il s’agit de pouvoir répondre à des questions ou sujets portant sur les champs de compétence des missions normées du contrôle technique construction, en dehors de toute mission de CT. Le contour de ces missions et les compétences attendues sont précisés dans le Cahier des Clauses techniques Particulières (pages 12 et 13 du C.C.T.P.).	aucune-